

# Action de l'Union en faveur des «capitales européennes de la culture» pour les années 2020 à 2033

2012/0199(COD) - 19/06/2013 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de la culture et de l'éducation a adopté à l'unanimité le rapport de Marco SCURRIA (PPE, IT) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil instituant une action de l'Union en faveur des «capitales européennes de la culture» pour les années 2020 à 2033.

La commission parlementaire recommande que la position du Parlement européen adoptée en première lecture suivant la procédure législative ordinaire modifie la proposition de la Commission comme suit :

**Dimension européenne du projet** : les députés insistent pour que cette initiative soit dotée d'une dimension européenne très marquée, axée sur le recours aux politiques et aux programmes de l'Union et fondée sur des **sujets européens d'actualité et des questions européennes ayant un impact social significatif**.

Parmi les objectifs mis en avant par les députés pour cette initiative figurent :

- la promotion de l'identité culturelle européenne ;
- le renforcement du dialogue interculturel ;
- le renforcement des capacités du secteur culturel et des liens avec les collectivités territoriales dans des domaines comme l'éducation, la recherche scientifique, l'environnement, la création, le renouveau urbain, etc. ;
- la participation des résidents et l'intégration des groupes exclus.

**Critères de sélection** : les députés estiment que les critères de sélection devraient être rendus plus explicites et plus mesurables afin de faciliter la sélection et le suivi des villes par le jury. Les critères devraient, notamment, **favoriser les retombées durables** en récompensant les villes qui ont élaboré **une stratégie culturelle à long terme** pouvant avoir des effets durables sur le développement économique et social.

Tout projet de capitale européenne de la culture devrait en outre :

- associer le plus largement possible la population et notamment **les personnes les plus vulnérables** ;
- **promouvoir l'inclusion sociale** et l'égalité des chances ;
- **insister sur la jeunesse** en vue de favoriser son autonomisation et favoriser le bénévolat ;
- prévoir des liens avec l'autre capitale européenne de la culture ;
- favoriser l'implication et l'engagement de la société civile.

**Un soutien politique et financier larges** : les députés précisent que le projet de capitale européenne de la culture devrait bénéficier d'un large soutien politique au-delà des clivages partisans et d'un engagement financier durable de la part des autorités locales, régionales et nationales.

**Associer les zones environnantes** : les villes candidates pourraient être de toute taille et pourraient associer des zones environnantes, **y compris dans des pays limitrophes**, en coopération avec les collectivités territoriales.

**Jury** : le jury européen devrait être composé de 10 membres sélectionnés à l'issue d'un appel ouvert à manifestation d'intérêt. Chaque État membre concerné devrait pouvoir désigner **2 membres consultatifs dans le jury**. À l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt, **la Commission devrait pouvoir proposer une liste de tous les membres potentiels du jury** qui se sont montrés intéressés et sont réputés satisfaire aux critères de qualifications. Le Parlement européen, le Conseil et la Commission choisiraient ensuite trois experts chacun (et le Comité des régions, un) et procèderaient à leur nomination.

**Appel à candidatures des villes** : les députés précisent que **les États membres devraient publier un appel à candidatures au moins 6 ans** avant le début de l'année pour laquelle le titre devrait être décerné.

**Prix *Mercouri*** : les députés demandent l'institutionnalisation du Prix *Mercouri* de sorte que la Commission, dans le cadre des programmes respectifs de l'Union en faveur de la culture, puisse octroyer ce prix en espèces aux villes désignées.

**S'appuyer sur des aides européennes** : les députés précisent que la Commission devrait engager les villes candidates à utiliser pleinement d'autres sources potentielles d'aide financière de l'Union, telles que les Fonds structurels ou le Fond de cohésion.

**Réseau de capitales européennes de la culture** : les députés encouragent les échanges d'expériences et de pratiques exemplaires entre les «capitales» d'hier, d'aujourd'hui et de demain, ainsi que les villes candidates, en utilisant **les réseaux officiels ou informels de capitales européennes de la culture** qui sont déjà en place.

**Visibilité internationale de l'initiative** : les députés insistent sur la visibilité de cette initiative et demandent qu'on lui assure une meilleure promotion mondiale.

**25<sup>ème</sup> anniversaire de la Capitale européenne de la culture** : enfin, les députés demandent à la Commission de mettre à jour l'exposition itinérante créée à l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'action et d'assurer la conservation de cette exposition.